

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

**PRESENTS (15) :**

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, COURTOIS Catherine, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, GARDET Carole, GASCA Vincent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISSET Kamila, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (10) :**

Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à François CABY  
CHARVIN Chantal a donné pouvoir à Kamila MORISSET  
EMONET Elisabeth a donné pouvoir à Carole GARDET  
LETEROUIN Corinne a donné pouvoir à Catherine COURTOIS  
PASTOR Gérard a donné pouvoir à Frédéric GONDA  
JOSSERAND Françoise a donné pouvoir à Agnès COLOMBET  
VAUTHIER Jean-Luc a donné pouvoir à Hervé BANCOD  
SCOTTON Aude a donné pouvoir à Henriette EL HAGE  
BUREL Sylvia a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL  
VANDEPITTE Brice a donné pouvoir à Michel BEAL

**ABSENTS EXCUSES (4) :**

Flavien LEGER, Christophe BOUCHER, Laurent CHAUMARD, Véronique CANET

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/03/2025

Date d'affichage : 10/03/2025

Rudy SICARD a été élu secrétaire de séance.

**Délibération rendue  
exécutoire**

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le : 24.03.2025  
Et publication le : 25-03-2025  
Le Maire,



### Convention de partenariat triennale avec l'association « les amis de l'Alpsman » pour l'organisation de l'Alpsman en 2025- 2027

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1611-4;

**Vu** l'avis favorable de la commission « vie associative » ;

**Vu** l'avis favorable de l'Entente Intercommunale en date du 22 février 2022 pour l'attribution de la subvention présentée ci-après ;

**Vu** la délibération n°2025 -00000 en date du 17 mars 2025 portant attribution des subventions aux associations locales pour l'exercice 2025 ;

**Considérant** que l'association Les Amis de l'AlpsMan organise depuis 2016 un triathlon extrême intitulé « AlpsMan » se déroulant pour partie sur le territoire de la commune de Saint-Jorioz ;

Il est proposé de conclure une convention de partenariat triennale avec l'association ayant pour objet de définir le rôle et les engagements des parties pour les éditions 2025 à 2027 de l'Alpsman, à savoir :

- L'association s'engage à organiser une course répondant aux contraintes de la collectivité en termes de logistique et de sécurité ;
- L'association s'engage également à mettre en valeur le territoire et favoriser les retombées économiques en faveur du territoire, notamment en privilégiant les partenariats avec des associations et acteurs économiques locaux ;
- La Commune de Saint-Jorioz autorise et encourage le reversement de la subvention financière à d'autres associations qui participent à l'organisation de l'événement ;
- Une réunion de bilan sera organisée à l'issue de l'événement afin de faire un point sur son déroulement et de présenter un bilan financier faisant ressortir l'utilisation des subventions allouées ;

Il est alors proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER les termes de la convention jointe en annexe ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme, le 18 mars 2025

Le secrétaire de séance,  
Rudy SICARD



Le Maire,  
Michel BEAL

